Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID: 030-213000136-20221025-D044\_2022-DE

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD



#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS D044-2022

# Nombre de conseillers

- en exercice: 11 - présents: 9

- votants: 10 - absents: 2

Date de convocation : 20 octobre 2022

Date d'affichage : 20 octobre 2022

### Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

<u>Absents excusés</u>: M. Christian BONNET; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT;

**Secrétaire**: Mme Martine FERNANDES,

## Objet : Cimetière Communal – Prix des Concessions

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 01 juillet 2014, le tarif des concessions a été fixé à 56 euros le m² pour une durée de 30 ans.

Considérant qu'une proposition de délibération portant instauration d'un règlement municipal du cimetière de la commune d'Argilliers est en cours d'élaboration,

Considérant que suite à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, il est nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la durée et des tarifs existants référencés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose d'étudier le coût de cette prestation sur la base des durées et des tarifs suivants :

	Concession individuelle simple	Concession collective/familiale simple	Concession collective/familiale double	Columbarium	Jardin du souvenir		
Tarif	250 €	300 €	350 €	500 € + plaques et gravures obligatoires*	plaques et gravures obligatoires*		
Durée	30 ans renouvelables						

<sup>\*</sup> à charge de la famille, organisé par la Mairie

Affiché le

ID: 030-213000136-20221025-D044\_2022-DE

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

> **DECIDE** de fixer le prix des concessions dans le cimetière communal et leur durée selon le tableau ci-dessous

	Concession individuelle simple	Concession collective/familiale simple	Concession collective/familiale double	Columbarium	Jardin du souvenir		
Tarif	250 €	300 €	350 €	500 € + plaques	plaques et		
1				et gravures	gravures		
				obligatoires*	obligatoires*		
Durée	30 ans renouvelables						

<sup>\*</sup> à charge de la famille, organisé par la Mairie

> DIT que ce tarif prendra effet au 26 Octobre 2022,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme

Le majre

Laurent ROLICARITE 30